



# Sauvegarde & E embellissement de L YON

**BULLETIN DE LIAISON**  
**N° 27 JUIN 1990**

Association loi de 1901

Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'urbanisme

## TOITS ET MOI

Décidément, le débat paraît bien passionné quant à l'importance des toits dans les constructions nouvelles ; mais peut-on imposer la tuile sur tout immeuble conçu dans les années présentes ou futures ?..

Certes il nous semble justifié de critiquer la toiture-terrasse d'un immeuble récent, construit dans l'alignement d'immeubles traditionnels du XIX<sup>e</sup> siècle, surtout si cet alignement appartient à un quai et, de ce fait, contribue fortement à l'image de la ville. Le résultat de cette initiative appartient à la famille des "ratés" de l'architecture urbaine. Malheureusement, nous n'irons pas en conclure que "une fois n'est pas coutume" car la chose a tendance à être semée en de multiples azimuts.

Mais il convient d'élargir le champ d'observation avant de tirer une quelconque leçon, et d'en déduire une règle trop rapide.

Nous observons en effet, dans certains cas, des phénomènes à notre avis tout-à-fait aussi discutables, et pourtant inverses.

Prenons l'exemple d'une construction réalisée dans le quartier de la Part-Dieu, plus précisément dans un îlot situé à l'intersection des rues Garibaldi, de Bonnel et Moncey. On y a construit, dans les années 80, des immeubles avec toiture "tuiles". Si nous regardons alors quel est l'environnement direct de cet ensemble, nous constatons que :

- A l'Ouest, dans le premier voisinage, quelques immeubles anciens sans grand intérêt ont été "sauvés"

le long de la rue de Bonnel (pour combien de temps ?) dans le cadre d'une réhabilitation. Un peu plus loin, un grand trou attend depuis plusieurs années la future Cité Judiciaire qui devrait faire preuve d'architecture audacieuse et à caractère officiel. Là, les tuiles n'y seront sûrement pas nombreuses...

- Au Sud, le long de la rue Garibaldi, des immeubles HLM s'élèvent dignement, avec leurs toitures-terrasses architecturées des années 80.

- Au Nord, l'ensemble dit "de Moncey-Nord", comprenant quelques éléments forts de l'architecture des années 60, avec la Halle de LYON, son parking hélicoïdal et les "grandes barres", tout cet ensemble de béton forme un jeu de volumes des plus intéressants avec la Tour de l'UAP. Et dans tout cela, de toiture tuile, pas l'ombre !..

- A l'Est enfin, l'ensemble de la Part-Dieu fait face avec, en premier plan, un Auditorium non moins intéressant dans l'audace de ses volumes et dans le traité de ses surfaces de béton et la tour P D G.

Dans cette direction, au premier plan comme au cinquième plan, la tuile ne fait plus partie du paysage depuis quelques années...

Alors, dans ce cas proche de la caricature, fallait-il bien construire un immeuble moderne plagiant des caractéristiques de la construction traditionnelle tandis que l'environnement, de tous côtés, a fait sa révolution architecturale depuis longtemps ? Une tache blanche sur un fond noir contraste autant qu'une

tache noire sur un fond blanc.

Aussi ce cas nous paraît-il appartenir à la même famille des "ratés" de l'architecture urbaine. Ferait-il exception ? Que nenni ! Ouvrons les yeux, ses frères sont légion. Tous les quartiers connaissent des cas nombreux et récents de "nouvelles constructions" qui, sous de mauvais prétextes "néo-urbanistiques" puisent à nouveau dans certaines normes de la construction ancienne, celle-ci parfois totalement disparue dans l'environnement, si encore elle n'est jamais apparue.

Et si le type de couverture est aujourd'hui l'objet du débat, il n'en représente que l'une des facettes de ces normes. On pourrait, en effet, engager la même réflexion sur le thème de la hauteur des immeubles.

Autant il est habituel d'entendre le grondement de l'opinion lorsqu'une construction est élevée plus haut que son environnement proche, autant on devrait s'étonner et lutter contre de nombreux cas opposés. Ne voit-on pas régulièrement construire des immeubles aujourd'hui présentant plusieurs niveaux de moins que ceux qui les encadrent. Le résultat en terme d'architecture urbaine est, là encore, le plus souvent médiocre.

On pourrait encore évoquer les matériaux et traitements des façades, où certains contrastes devraient le plus souvent être proscrits, surtout lorsqu'il s'agit de constructions banales (un immeuble d'habitation au milieu d'autres immeubles d'habitation, par exemple).

Sans doute, dans cet esprit, beaucoup d'erreurs sont déjà derrière nous et, souvent, les assumer reste la seule voie. Mais le bon prolongement n'est pas le retour en arrière. Si la première erreur a été une rupture en matière de caractéristiques architecturales, l'amortissement de cette rupture ne doit pas passer le plus souvent par l'imposition d'une rupture inverse à côté, mais plutôt par la recherche d'une voie de ralliement.

Nous constatons que les normes imposées par les P.O.S. successifs n'ont pas pu empêcher ces effets de rupture par le fait qu'ils veulent intéresser la moyenne en ignorant trop le cas par cas, avec en outre, des évolutions en balancier.

Alors, ne faut-il pas développer une approche qui intéresse de plus près le cas particulier, qui permette de mieux gérer la silhouette d'une façade, d'un îlot, d'un quartier ?..

Ne devrait-on pas, par exemple, lors d'une demande d'autorisation de construire, imposer la réponse à quelques questions fondamentales relatives à cet aspect ?

Ces questions viseraient essentiellement à faire valoir le niveau de cohérence de la construction envisagée avec les constructions existantes environnantes en terme de caractéristiques architecturales, en amenant à décrire celles de l'une (ce qui se fait plus ou moins aujourd'hui), mais également celles des autres (dimensions, proportions, types de revêtements des façades et des toitures,...) quitte à s'appuyer

sur des supports graphiques, dossiers photos...

Cette analyse devrait, en outre, bien faire apparaître les anciennetés des constructions environnantes et leurs perrenités respectives en fonction des projets d'évolution en cours ou à venir (il peut être absurde de vouloir rendre une architecture cohérente avec un environnement destiné à une démolition prochaine).

Ces questions devraient aider d'abord le constructeur à ne pas négliger quelques critères à respecter pour réaliser un ensemble en milieu urbain. La check-list ne ferait que formaliser le B.A. BA des règles de l'art en matière d'architecture urbaine (en effet, il ne peut être admis qu'une construction au coeur de la cité ignore son environnement lors de sa conception ; par ailleurs, il ne faut pas prendre la ville pour un banal champ d'expériences...)

Ces questions, et surtout leurs réponses, devraient aider ensuite les administrations compétentes en terme d'autorisation, à délibérer avec des critères plus élaborés et plus complets, avec une information plus large, donc avec un jugement plus fin. Ces éléments complémentaires, concernant l'environnement de la construction à autoriser, devraient permettre de prendre un peu plus de recul dans l'appréciation.

L'objectif devant rester dans le cas général la recherche de l'harmonie (et non de la monotonie), de l'esprit de famille (et non de l'identification),

ces éléments de procédure ne devraient pas interdire pour autant l'innovation.

Tout d'abord, il importe de se rappeler que la ville offre régulièrement des opérations de grande envergure dans lesquelles il est possible de créer un esprit nouveau sans heurts avec un environnement éloigné, quitte à bien gérer une zone de transition (par exemple des immeubles de grande hauteur dans le cas de la Part-Dieu).

Ensuite, les cas des quartiers anciens à faible valeur patrimoniale, susceptibles d'évolutions fortes à terme non éloigné, peuvent permettre plus d'audace dans la proposition d'évolution vis-à-vis de l'environnement, de la part du constructeur.

Enfin, dans le cas général, il importe de voir dans la proposition un support de dialogue et de négociation qui doit permettre le progrès en matière d'architecture, mais en limitant les effets de rupture habituellement mal appréhendés.

A l'extrême, il peut permettre de "vendre" une rupture bien pensée, dans le cas où elle peut présenter un intérêt en matière de structure urbaine...

Alors, à propos des toits, que cesse l'émoi !!!

Jacques BONNARD



## PARC DES HAUTEURS

Nous avons été très aimablement invités par Madame le Maire du 5e Arrondissement à consulter le projet de création du Parc des Hauteurs.

Nous avons pu prendre connaissance du grand projet d'aménagement de l'ensemble de la colline de Fourvière (projet qui englobe la proposition que SEL avait faite il y a 3 ans, du désenclavement de Fourvière) et qui traite de l'ensemble des accès et circulations piétonne et automobile.

La mise en valeur des espaces verts existants, mais mal entretenus, la création de nouveaux espaces verts, de moyens d'accès sur différents plans (dont Gorge de

Loup et St Paul), création de parkings au bas de la colline, constituent un ensemble particulièrement remarquable.

Nous espérons que ce vaste projet pourra se réaliser dans des délais assez courts et souhaiterions que l'ancien passage Gay soit inclus dans cet ensemble.

Nos Elus vont ainsi parfaitement dans le sens des objectifs de SEL. Nous les en remercions.



## AMENAGEMENT DE LA PLACE ANTONIN PONCET

Nous avons été invités par Monsieur le Maire du 2e Arrondissement à assister à une réunion de concertation avec les Elus et Techniciens de la Ville de LYON et de la Courly le 27 Mars 1990 à la Mairie du 2e Arrondissement.

Bien qu'à cette date le projet n'était pas définitivement arrêté, nous avons pu avoir un aperçu des aménagements de la place :

- Prolongement vers le Rhône (ouverture sur le fleuve) avec partie de l'axe Nord-Sud en souterrain.
- Bâtiment vitré autour du clocher de la Charité.
- Pelouses, arbres et fontaine partie Est.
- Voirie côté Sud (dans l'axe de la tour de l'hôtel Royal).
- Entrée parking par le quai Gailleton.
- Embarcadère côté Rhône pour future liaison fluviale.

L'aménagement de la place sera complété par celui de la rue des Marronniers.

Monsieur le Maire a bien précisé que les décisions définitives n'étaient pas prises à la date de la réunion mais que tout serait fait pour que l'aménagement soit terminé vers le milieu de 1991.

Tel qu'il a été présenté, et même en tenant compte d'éventuelles modifications, ce projet nous semble particulièrement réussi.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 1990

A la Maison des Associations de Saint-Jean, le jeudi 22 Février 1990, s'est tenue une réunion de S.E.L.

A l'ouverture de la séance, Mr le Président remercie les adhérents ayant acquitté leur cotisation. Il annonce la publication prochaine du Bulletin et attire l'attention des Membres présents sur l'enquête publique en cours de la révision du Schéma Directeur de l'Agglomération Urbaine (SDAU), invitant chacun à se rendre en mairie pour consulter les propositions et émettre des observations. Mr le Président rappelle l'intérêt pour tous de participer aux réunions des C.I.C.A. dont l'ordre du jour comporte un ou des points intéressant l'action de S.E.L.

La parole est ensuite donnée à Mr Jacques BONNARD pour la Revue de Presse.

En seconde partie de la réunion, Mr GATEAU accueille Madame Bernadette ISAAC-SIBILLE, Député, Conseiller Général du Rhône, venue apporter à l'Association des informations sur les actions entreprises au niveau du Conseil Général pour la mise en valeur et la promotion des

sites touristiques du Département.

Avant de lui céder la parole sur ce sujet, Mr GATEAU rappelle les interventions de S.E.L., relayées par Madame ISAAC-SIBILLE, pour le désenclavement de Fourvière.

Madame le Député intitule son exposé : **"Une meilleure signalisation pour aider au développement touristique"**.

La signalisation participe à l'embellissement d'une région, tout en représentant aussi un facteur de sécurité. Le développement touristique d'une région entraîne des retombées non négligeables :

- sur le plan économique, il est source de revenus.
- sur le plan social, il permet le maintien d'emplois dans une France de moins en moins agricole, il a même permis la création de 80.000 emplois en 1989.
- sur le plan de la protection du patrimoine et sur le plan culturel, le tourisme est nécessaire.

Le Département du Rhône est un des moins bien signalés en France

et le Conseil Général, qui vient de lancer son "logo", souhaite faire découvrir aux habitants de la région et aux étrangers tout ce qui existe (sites, monuments, musées, cheminement piétonniers, etc...)

La première tâche du Groupe de Travail créé est un recensement le plus complet possible.

Parallèlement, la signalisation à l'étude se veut être à la fois informative et belle. Des circuits plus nombreux peuvent être proposés, certains moyens de transports développés ou remis en service, l'accessibilité améliorée, une information synthétique et complémentaire des sites donnée sur le lieu même (en plusieurs langues et avec une signalétique commune aux Européens par exemple). Ces quelques propositions doivent accompagner une politique définie et conduite par les élus locaux ; à LYON, par exemple, il est nécessaire de changer "l'image de marque" de la ville en ce qui concerne la circulation automobile.

Les supports traditionnels de promotion d'une région ou d'une ville existent : guides, plans, dépliants, panneaux, films publicitaires, produits locaux, etc... Ils seront amplifiés et améliorés s'il le faut. Ils pourraient même, comme le suggérait Mr BONNARD, être présentés en dehors de la région (aires de repos des autoroutes, au cours de Foires ou de Conférences, aux postes-frontière, etc... Madame ISAAC-SIBILLE rappelle que la "Maison de France" est chargée du regroupement des informations professionnelles. L'Office de Tourisme de LYON travaille actuellement dans ce sens, ainsi que le Conseil Général. Ce dernier fait un effort financier non négligeable puisque, de 60.000 fr par an en 1988, la part du budget consacrée au tourisme est passée en 1990 à 3.500.000 fr.

En conclusion de son exposé, dont la remerciait vivement le Président, Madame le Député indiquait que toutes propositions ou critiques constructives émises par des Associations telles que S.E.L. étaient les bienvenues et permettraient au projet d'aboutir le plus rapidement possible.

*La Secrétaire : M. GIRAUD*



## OU L'ON REPARLE DES "CHAMPIGNONS DE LA PISCINE"

Lors d'une visite du 7ème Arrondissement en compagnie de Mme DESBAZELLE, Monsieur Michel NOIR a exprimé le voeu de voir rapidement disparaître les dispositifs combien inesthétiques d'éclairage de la Piscine du Rhône.

Nous rappelons la position prise depuis de nombreux mois par S.E.L. a ce sujet, en particulier à la suite de l'Etude faite pour le réaménagement de la place Antonin Poncet, avec son dégagement vers le Rhône...

Reprenant les suggestions faites

dans plusieurs de nos Bulletins, Madame le Maire du 7ème demande l'étude d'une transformation et d'une adaptation de cette piscine en vue d'une utilisation plus permanente, donc plus rentable. (cf. Bulletin de Liaison n° 19 - Mai 1988)

Au moment de la confection du présent Bulletin, nous recevons la livraison de Mai 1990 de "C'est 9 à LYON" qui contient un questionnaire au public à ce sujet.

## LAMOTHE A LA HAUSSE

Un des derniers scoops urbanistiques a consisté à promettre un grand parc urbain à la place du port E. HERRIOT.

Nous comprenons bien qu'il faille trouver une nouvelle base d'espoir à proposer à nos concitoyens ; cela fait des années en effet que l'on nous promet un pendant du Parc de la Tête d'Or dans le quartier de Gerland. Mais, il faut bien en convenir, l'aire concernée au départ se fait, semble-t-il, ronger petit à petit par d'autres projets ou ne se libère pas aussi vite qu'on aurait voulu le laisser entendre. Alors il faut bien pousser l'idée plus loin en lui donnant un "champ" plus large au passage.

Cette nouvelle proposition, si elle peut paraître très intéressante, n'en reste pas moins à échéance lointaine et elle redonne alors toute leur valeur à des propositions a priori peu crédibles à court terme, mais finalement, peut-être, plus accessibles.

Nous pensons, par exemple, à la transformation du Fort LAMOTHE en parc urbain (1) (faut-il encore dire le pittoresque qui pourrait être tiré du site avec la présence du petit château et des fortifications ?...).

Si cet espace est moins ambitieux en superficie (2), il n'est pas excentré et il peut concerner des quartiers résidentiels de proximité qui en ont besoin. Il n'est pas associé au grand projet "LYON Ville Fluviale" qui coule, coule... mais peut-être

celà vaut-il mieux pour l'efficacité dans le délai de réalisation (ne parlons pas des projets d'aménagement des bas-ports !). Comme nous l'avons déjà souligné, l'aménagement de cet Espace LAMOTHE n'est pas sans présenter une relation intéressante avec un autre projet possible (3), aujourd'hui largement promu par la Municipalité, à savoir le Grand Boulevard Urbain, dit "de l'Europe"...

Alors, n'y a-t-il pas lieu d'équilibrer la puissance médiatique entre les différentes propositions ? ET, au delà de cet aspect, ne faut-il pas engager plus avant les négociations avec les occupants actuels (l'Armée) pour mieux pressentir la vitesse à laquelle la concrétisation serait possible ?

LYON est en retard en matière d'espaces verts. Il importe d'avancer là où le débouché peut être escompté à un terme raisonnable. Même si l'on s'est mouillé sur le Port, n'ayons pas peur de déterrer LAMOTHE.

N'attendons plus, il y a FORT à faire !!!

*Jacques BONNARD*

(1) conf. Etude SEL

"L'Espace LAMOTHE et la Ville" (Septembre 1984).

(2) Environ 15 Hectares.

(3) conf. Article

"Pour une Ville Articulée" - Bulletin SEL n° 23 (Mai 1989).

## DEREGLEMENT DE CONTE

Autrefois, lors d'une grande réunion de notables Lyonnais, après quelques minutes de vision à l'écran de vues de LYON depuis le ciel, on raconte que les propos suivant auraient été échangés :

- Oh ! Mère Grand, que vous avez de grandes tours ! - Ciel ! C'est pour mieux te gratter ! - Oh ! Mère Grand, que vous avez de petits tapis verts ! - Dame, c'est qu'il est dur de gratter la terre !

L'auditoire, quoique un peu désabusé, n'en reste pas là.

En effet, on rapporte que, plus tard, en pleine nuit, une procession de Lyonnais monta sur la colline pour implorer :

- Oh ! Archange Michel, toi qui dans le grand noir veilles sur la Ville, toi qui lutte contre le Dragon, apprends-nous à terrasser, et toi, oh Notre Mère ! Toi qui dans le grand noir nous entoure de ton Amour, apprends-nous à semer, les uns, les autres...

Dans les années qui suivirent, on assure que la Cité devint un jardin merveilleux, et en remerciement de l'accomplissement de leur voeu, les Lyonnais mettent encore, tous les printemps, des fleurs sur leurs bordures de fenêtres...

par un Conteur en herbe...

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 AVRIL 1990

Au n° 28 de la rue de la Part-Dieu, le Jeudi 19 avril 1990, s'est tenue une réunion de S.E.L. consacrée à l'Environnement.

En première partie, quelques informations générales. Le Président remercie les Membres de S.E.L. qui participent aux réunions de C.I.C.A., et fait quelques commentaires sur les manières différentes de chaque Mairie de traiter ces réunions. Mr GATEAU donne quelques précisions sur la réunion n° 2 du Comité Consultatif d'Urbanisme consacrée à "la silhouette urbaine" et aux "déplacements urbains". Il déplore la communication tardive de l'ordre du jour aux Associations, ne permettant pas de préparer une étude sérieuse des sujets.

En seconde partie de la réunion, Mr le Président accueillait Monsieur Jean FLACHER, Adjoint au Maire de LYON pour une intervention sur LYON et la Pollution.

Monsieur Jean FLACHER, par ailleurs Conseiller Général du Rhône et Conseiller Communautaire, est Adjoint au Maire de LYON, chargé de la Sécurité Civile, de la Police Administrative et de l'Ecologie. Il nous propose quelques réflexions sur le thème de l'Environnement à LYON, insistant sur le fait que l'environnement de la Ville de LYON ne peut se traiter qu'en terme d'agglomération, en liaison étroite avec les Délégations Communautaires et Départementales, et en s'appuyant sur les Associations.

En ce qui concerne la Sécurité Civile, Monsieur FLACHER intervient particulièrement sur le sujet des galeries souterraines qui, moins connues qu'à PARIS, sont néanmoins nombreuses à LYON. Les "visites" nocturnes y sont peu recommandées, compte tenu des risques encourus. Outre la Commission des Balmes, la COURLY intervient pour des travaux de soutènement de ces galeries. Chaque année 12 à 15 millions de Francs y sont sacrés.

Le programme Environnement de LYON se rapporte essentiellement à la pollution de l'air, à celle de l'eau et à la pollution par le bruit. La qualité d'air que nous respirons est contrôlée par la COPARLY : elle se charge en effet de mesurer le degré

de pollution (selon la quantité d'oxyde de soufre) sur quinze sites. Cependant, afin de face face, notamment à une situation particulière, la Ville de LYON souhaite la mise en place d'une station de mesures mobile, dont le financement pourrait être pris en charge pour partie par le Conseil Général et par le Conseil Régional. De même, il existe à VILLEURBANNE une zone de protection spéciale qu'il serait opportun d'étendre aux 55 communes de la COURLY ; mais cette extension est difficile à réaliser à l'Est de l'agglomération, par exemple (zone industrielle par excellence) en raison du coût.

Lorsque les mesures en teneur de SO<sub>2</sub> révèlent un excès, les industries sont tenues d'utiliser des sources d'énergie de remplacement : c'est "la procédure d'alerte". Le coût en est élevé : pour la raffinerie de FEYSIN, de l'ordre de 70.000 Fr par jour.

En dehors des origines industrielles de la pollution, il ne faut pas oublier celles liées au logement et aux transports (les excès en oxyde d'azote sont contrôlés par trois capteurs de mesure : aux Terreaux, aux Brotteaux, Avenue Berthelot). Pour essayer d'atténuer le phénomène, comme cela a pu se faire avec les industriels, un dialogue s'est instauré avec les sociétés immobilières. Certaines mesures comme des incitations fiscales, un effort sur la tarification du gaz utilisé, un choix judicieux de chauffage collectif, sont proposés.

Les nombreux véhicules, de transports en commun ou individuels, sont à l'origine d'excès de NO<sub>2</sub> dans l'air. Pour diminuer la pollution liée aux transports, on peut s'orienter vers différentes solutions :

- créer un moteur performant car non polluant, grâce à la recherche, mais aussi prévenir le vieillissement des véhicules.

- choisir judicieusement le ou les types de transport en commun : bus, trolleybus, métro, tramway... Les Collectivités Locales ont fait d'importants efforts pour les transports en commun.

- proposer des places de stationnement en nombre suffisant, les programmes actuels sur la Presqu'i-

le ne pourront que résorber le stationnement sauvage.

- favoriser un changement de mentalité auprès des habitants dans le choix du type de transport. Il est intéressant de savoir que, selon une enquête effectuée auprès des Lyonnais, 30 à 35 % des déplacements se font à pied, 2 % à vélo, 22 % en transport en commun.

- poursuivre l'application de contraintes urbanistiques pour la construction des parkings d'immeubles (1, 2 places par logement, 1 place par 50 m<sup>2</sup> de bureaux)

A LYON, en dehors d'acte terroriste, il n'y a pas de risque majeur de pollution de l'eau. Par contre, sous certaines conditions, la zone de captage peut se trouver inondée.

L'excès de bruit est une source de nuisance à ne pas négliger : chantiers divers, véhicules de transport, trains, etc... L'amélioration des engins et des outils, le civisme des automobilistes, les protections sonores, sont des exemples qui peuvent aider à une amélioration de l'environnement.

Enfin, en ce qui concerne le risque nucléaire, aucun abri anti-atomique n'a été construit à LYON alors qu'il en existe quelques-uns à GRENOBLE, par exemple.

Après le dialogue qui suivit cet exposé, Mr le Président remercia vivement Monsieur FLACHER pour son intéressante intervention. Il prit note de son invitation à se rendre à une audience publique consacrée à l'Environnement, organisée par la COURLY le 1er Juin 1990.

*La Secrétaire : M. GIRAUD*



## QUEL PROJET POUR LE CENTRE PRESQU'ILE ?..

Le 20 Avril 1990, Monsieur le Maire de LYON a convoqué les Associations des 1er et 2ème Arrondissements pour présenter les orientations du Projet d'Aménagement du Centre Presqu'île. L'ensemble des plans et schémas présentés a pu être ensuite consulté par les Lyonnais intéressés, à la Maison de LYON, Place Bellecour. Le réaménagement de l'espace considéré - qui s'étend des Terreaux à Bellecour et entre Saône et Rhône - suppose d'abord l'élimination dans cette partie de la ville de toute traversée automobile, par modification des axes de circulation et par augmentation substantielle des parkings périphériques à la zone. Bien entendu, à l'intérieur de cette zone, seront mises en place des navettes de transports en commun légers. Dans le sens EST-OUEST serait aménagée une traversée, par l'utilisation de la Passerelle du Collège franchissant le Rhône, et la remise en place possible d'une autre passerelle sur la Saône, à la hauteur de l'ancien Pont du Change, permettant ainsi de rejoindre le Vieux-Lyon.

### PROCHAINE REUNION

Les Membres de l'Association S.E.L. sont convoqués Le JEUDI 21 JUIN 1990 à 18h.30 au n° 28, rue de la Part-Dieu 69003 LYON

Ordre du jour :

- Informations générales
- Compte-rendu d'activités
- Revue de Presse
- Intervention sur un sujet concernant les activités de S.E.L.

## PITIE POUR LE PARC DE LA TETE D'OR

Ainsi, à nouveau cette année, le parc de la Tête d'Or sera envahi les 8, 9 et 10 juin 1990 par la fête des PENNONS de LYON !

Et l'on assiste déjà au saccage de la magnifique pelouse d'entrée pour y créer les installations nécessaires.

Cette pauvre pelouse a conservé plus de dix mois l'empreinte de la manifestation de l'an dernier et la trace de la piste cavalière ne s'est effacée que dans ces dernières semaines.

Est-il vraiment nécessaire, pour une manifestation de trois jours, d'éventrer à nouveau le terrain à la pelle mécanique, de fixer aux arbres des dispositifs d'éclairage et de sonorisation, d'installer des tribunes, des locaux d'habillage, des tentes à usages divers, etc..., sans parler des dégradations causées aux chemins par les divers engins, et des risques non négligeables d'incendie inhérents à des feux d'artifice en milieu boisé ?..

Les donateurs du Parc de la Tête d'Or doivent se retourner dans leur tombe, eux qui avaient spécifié à la Ville de LYON que ce parc serait réservé à la promenade et au repos des Lyonnais.

Une première entorse à cette règle avait été faite pour la kermesse Fête sans Frontières de l'organisation HANDICAP INTERNATIONAL et plusieurs associations de défense s'en étaient émues. Les représentants de la Municipalité avaient insisté sur le caractère particulier de cette manifestation et avaient su vaincre les réticences.

Maintenant, il ne s'agit plus de manifestation humanitaire, mais bien d'une entreprise de spectacle qui n'a pas sa place dans un Parc de repos.

Il existe d'autres lieux pour les spectacles, comme il en existe pour les manifestations cavalières, lieux souvent mieux desservis que le Parc de la Tête d'Or.

#### Président :

**Jean GATEAU**

2, BOULEVARD DES BELGES  
69006 LYON Tél. 78.93.11.78

#### Secrétaire :

**Marielle GIRAUD**

10, RUE DE CASTRIES  
69002 LYON Tél. 78.37.16.02

#### Trésorière :

**Catherine VOISIN**

25, RUE BARREME  
69006 LYON Tél. 78.94.01.19